

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
16 Décembre 2016**

OBJET : Cession de l'Hôtel de Valbelle à Aix-en-Provence. Désaffectation et déclassement

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de constater la désaffectation de l'immeuble sis 24 rue Mignet à Aix-en-Provence, Hôtel de Valbelle, les services de la sous-préfecture ayant libéré le site
- de le déclasser du domaine public dans le domaine privé du Département.

Les autres dispositions concernant la vente de cet immeuble, votées par délibérations n°36 du 29 janvier 2016 et n°78 du 27 mai 2016 restent inchangées.

Ce rapport ne présente aucune incidence financière.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée